

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 mai 2010**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire  
Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés  
Excusés : Jean BOURGEOIS (pouvoir), Claude LIOTARD (pouvoir),  
Secrétaire de séance : Ivan SICHOUC

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2010

A : Rajout à l'ordre de séance :

Chemin des Marets : Le relevé topographique du chemin desservant le quartier des Marets révèle un problème entre le tracé du cadastre et le tracé réel du quartier. Certaines parcelles n'ont plus d'accès au chemin.

Le conseil mandate le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au bon rétablissement des tracés et des modifications cadastrales des terrains.

B : Ordre du jour :

**1 - LOGEMENTS COMMUNAUX**

L'indice de référence des loyers pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2009 présente une variation annuelle négative de 0.060 %. Monsieur le maire présente un tableau récapitulatif une proposition des loyers pour les logements de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ces membres présents, d'appliquer sur chaque loyer de base la révision en vigueur. Le montant de la location des dépendances et annexes est maintenu au montant de 2004.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, **Décide** la révision des loyers de base à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le montant de la location des dépendances et annexes est maintenu au montant de 2004. Les nouveaux montants de loyers sont les suivants :

	Loyer de base révisé		Annexes		Montant total loyer
F5 – le village :	292.16	+	32.41	=	324.57 €
T2 – Vaugelas :	249.77	+	30.49	=	280.26 €
T5 – Vaugelas :	589.08	+	50.00	=	639.08 €

2 Emprunt bancaire : Le maire rappelle son souhait de contracter un emprunt bancaire pour palier à l'avance financière effectuée par la commune au profit des propriétaires du quartier des Marets. Après ouverture des plis, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes offre un taux préférentiel de 2.9915% pour 60 000 € d'emprunt sur 15 ans et se voit choisi par l'ensemble des conseillers.

3 Maison de l'Adret : un exemplaire du marché de maîtrise d'œuvre établi par l'architecte est remis à chaque membre du conseil. Après discussion, le conseil n'apporte aucune contestation à ce projet.

4 Dotation cantonale patrimoine : pour information

- Rénovation de la Mairie : Dépenses 33 430 € avec 21 730 € de subvention
- Voirie : travaux selon selon répartition 2010 : 26 000€ avec 13 000€ de subvention

## 5 Informations diverses :

- Inauguration de la salle d'animation de Beaufort sur Gervanne : pas d'observation
- Camping cars : une enquête est demandée par le Syndicat mixte de Développement de la Vallée de la Drôme pour que chaque commune puisse accorder un emplacement réservé au camping cars. Après discussion, le conseil constate qu'il n'y a pas d'emplacement prévu à cet effet.
- CCVD : proposition de mise en place de cantonnier intercommunal. Après discussion, le conseil décide de ne pas adopter cette opportunité dans l'immédiat , car la commune a 2 employés qui travaillent le même jour, ce qui garantit le respect des règles de sécurité.
- La déclaration préalable de Mr Gilles Gresta concernant la division parcellaire pour construction n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Elle sera transmise au service de l'Etat pour instruction
- Le prochain conseil municipal est fixé au 25 juin 2010.

Fin de séance : 21h30